

## Association Musicale de Maule - AMM

### Tarifs 09/2024 - 06/2025

intra- Maule	extra - Maule
--------------	---------------

tarif annuel - cotisations obligatoires	cotisation/famille par an (incluant les droits SAEM)	40 € (à ajouter sur le 1er chèque)
---	--	------------------------------------

tarif annuel	atelier par an (tzigane, orchestre classique, etc..)*	300 € /an
	orchestre des jeunes	inclus dans le tarif trimestriel
	S'Maule Band	100 € /an
	Ensemble Vocal	300 € /an

\* ouverture en fonction du nombre d'inscrits

		intra- Maule	extra - Maule	
tarif trimestriel	eveil musical	78 €		
	instrument ou chant (est incluse la formation musicale de 1h)	30 mn	260 €	300 €
		45 mn	390 €	450 €
		60 mn	430 €	540 €

#### Prérequis

**- toute année commencée est entièrement due en raison de l'emploi du temps et du respect des professeurs**

- chèques libellés à l'ordre de = AMM

- les paiements trimestriels sont possibles pour l'encadré bleu, à raison de trois chèques donnés en une seule fois. Les chèques sont encaissés l'un après l'autre à chaque début de trimestre

*Information de la présidente: La municipalité de Maule subventionne l'école de musique avec la mise à disposition gratuite de locaux refaits, éclairés, chauffés et entretenus ; et dans la mesure de ses moyens avec une subvention. Celle-ci couvre moins les charges salariales qu'auparavant car elles augmentent chaque année. L'école avait choisi de ne pas faire peser le prix de la musique sur le budget des élèves pendant les 4 années passées. En parallèle, l'école reste attachée au statut de salarié et d'ancienneté de ses professeurs qui, outre leurs qualités d'artiste et leurs diplômes, sont des professeurs attentionnés. Lors de la dernière AG, a été décidé l'ajustement des tarifs à la hausse pour permettre à l'école de musique de perdurer.*

#### Ré-Inscription par dossier

- vérifier votre horaire avec votre professeur pour les élèves de l'année en cours

- toutes les pièces énumérées ci-dessous sont nécessaires - tout dossier incomplet sera non recevable

- 3 chèques (ou un seul) à l'ordre de AMM. Le premier chèque comprenant en plus du montant du 1er trimestre, la cotisation annuelle de 40 euros. Inscrire au dos les noms des élèves concernés

- remplir et signer la fiche d'inscription (une par élève)

- le dossier de ré-inscription est à mettre sous enveloppe et à déposer à l'école de musique

#### REMISES POUR LES INSTRUMENTISTES-ET/OU CHANTEURS D'UNE MEME FAMILLE intra ou extra-muros

Pour 2	retirer 50 € sur le 3ème chèque
Pour 3	retirer 100 € sur le 3ème chèque
Pour 4	retirer 150 € sur le 3ème chèque
Pour 5 ou plus	retirer 200 € sur le 3ème chèque

A noter : pour cette rentrée scolaire, l'école de musique est inscrite dans le programme **Pass+ des Yvelines**